



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
ID : 017-200041689-20250519-CC2025_072-DE



Conseil Communautaire du 19 mai 2025

Objet : Subventions scolaires 2025

Numéro de délibération : CC2025_072

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Régis DUTHILLE donne pouvoir à François BOURGEOIS
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Maurice PERRIER
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Catherine BAUBRI donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Hubert COUPEZ, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel

GARNIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-R, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-michel MARCH, Frédéric EMARD, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 75

Votants : 87

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Subventions scolaires 2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_072-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-7, transposable aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Vu la délibération n°CC2025_061 du conseil communautaire en date du 7 avril 2025 adoptant le budget 2025 de l'EPCI,

Vals de Saintonge Communauté participe aux projets éducatifs (sorties scolaires, projets pédagogiques...) des écoles situées sur son secteur de compétence scolaire en versant une subvention aux coopératives scolaires. Le montant de cette subvention est fixé, cette année encore, à 400 € par classe, soit un total de 36 000 €.

La répartition par école est la suivante :

Nom du bénéficiaire	Statut	Secteur géographique	Domaine d'intervention	Montant 2024
Néré (4 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 600 €
Maternelle Aulnay (4 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 600 €
Saint-Pierre-de-Juillers (4 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 600 €
Primaire Aulnay (4 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 600 €
Rives-de-Boutonne -St Georges- (3 classes)	Association	Aulnay	Scolaire	1 200 €
Maternelle Jean Combes (3 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 200 €
Maternelle Régnaud (4 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 600 €
Joseph Lair (8 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	3 200 €
Léon Gambetta (6 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	2 400 €
Sainte-Sophie (7 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	2 800 €
Landes (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Essouvert - Saint-Denis-du-Pin (3 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 200 €
Antezant-la-Chapelle (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Les-Églises-d'Argenteuil (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Poursay-Garnaud (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Varaize (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Saint-Julien-de-l'Escap (3 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 200 €
Bignay (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Mazeray (2 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	800 €
Asnières-la-Giraud (4 classes)	Association	St-Jean d'Angély	Scolaire	1 600 €
Bernay-Saint-Martin (6 classes)	Association	Loulay	Scolaire	2 400 €
Loulay (7 classes)	Association	Loulay	Scolaire	2 800 €
Villeneuve-la-Comtesse (6 classes)	Association	Loulay	Scolaire	2 400 €
Total Scolaire				36 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse, éducation, parentalité réunie en séance du 15 mai 2025 :

- d'approuver l'attribution des subventions aux coopératives scolaires citées au titre de 2025,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 71
- Contre : 5
- Abstention : 11

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,